

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D007

Réalisation d'un spectacle pyrotechnique -10/08/2024 - Espace de Loisirs

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la proposition reçue, pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique,

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2024 de la Commune,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise SARL Pyro Concept, dont le siège social est situé à Nazelles-Négron (Indre-et-Loire) - 6 rue des artisans, Z.I des poujeaux, est retenue pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique le samedi 10 août 2024 sur l'espace de loisirs du Lac des Varennes et pour la fourniture d'accessoires lumineux

Article n° 2 : Le montant total de la dépense s'élève à **4 054.32€ hors taxes, soit 4 865.18€ toutes taxes comprises** répartis comme suit :

- Spectacle pyrotechnique est de 3 960.00€ hors taxes, soit 4 752.00€ toutes taxes comprises.
- Fourniture des accessoires est de 94.32€ ht soit 113.18€ ttc.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 23/02/2024

Le Maire,
Monique TROTIN

